



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 novembre 2020

PRESENTS : ALIBERT Patrick, BESSON Jean-François, BUFFIN Corinne, CHOULET Céline, GUITTON Annie, IBARRA Florence, MARCHAL Denis, MINGUEZ Philippe, NOILLY Daniel, TOCQUAVEN Dominique, VOLLE Jean-Luc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : BASSET Coralie à CHOULET Céline, FAVREAU Frédéric à MACLIN Benoit, IGOUT Michel à BUFFIN Corinne

Mme Corinne BUFFIN est désignée secrétaire de séance.

⇒ Adoption du compte-rendu du 11 septembre 2020

Le compte-rendu de la séance 11 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

1) Budget Assainissement : Décision modificative n° 2 virement de crédits

M. Le maire explique que des crédits manquent au 203 afin de régler des factures. Il est donc proposé l'opération suivante :

INVESTISSEMENTS :

DEPENSES		RECETTES
203 (20) Frais études	1 320.00€	
2313 (23) constructions	-1 320.00€	
TOTAL	0.00€	

Adopté à l'unanimité

2) Budget Commune : Décision modificative n° 5 corrections des reports 2019

Suite à une délibération d'affectation du résultat erronée et des éléments non intégrés, il est proposé à l'assemblée délibérante d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative n°5 :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit investissement reporté	- 57 907.00	021	100 000.00
2313 Construction	100 000.00	1068 excédent fonctionnement	12 705.92
2315 Installations	70 613.00		0.00
TOTAL	112 705.92		112 705.92

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
023	100 00.00	002 excédent fonctionnement reporté	127 363.75
61524 (011) Bois et foret	27 363.75		
TOTAL DEPENSES	127 363.75	TOTAL RECETTES	127 363.75

Adopté à l'unanimité

3) Affectation du résultat 2019 Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2019 et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : + 200 579.67
- Un déficit reporté de : 0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 200 579.87

- Un déficit d'investissement de : - 12 705.92
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00

Soit un besoin de financement de : - 12 705.92

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	187 873.75
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	12 705.92
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	187 873.75

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 12 705.92

Adopté à l'unanimité

4) Budget Assainissement : décision modificative n° 3 report 2019

Considérant les statuts de l'association et notamment l'article 5.

Paragraphe 5.1, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Madame Florence IBARRA, Adjointe au Maire pour représenter la commune à l'Association des Plus Beaux Villages de France. Elle sera assistée par Monsieur Patrick ALIBERT pour l'aspect animations.

5) Désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants au SIVOS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les résultats des élections municipales du 15 mars 2020

CONSIDERANT l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020

CONSIDERANT que les statuts du SIVOS prévoient le renouvellement de ses membres au nombre de 8 par commune (4 titulaires dont le maire et 4 suppléants) après chaque élection,

Après en avoir délibéré, décide de désigner pour représenter la commune, les élus dénommés ci-après :

- Membres titulaires : MACLIN Benoît, CHOULET Céline, IGOUT Michel, MINGUEZ Philippe
- Membres suppléants : TOCQUAVEN Dominique, GUITTON Annie, ALIBERT Patrick, BASSET Coralie

6) Désignation de 2 délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme-Rhône (SIEDR)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les résultats des élections municipales du 15 mars 2020

CONSIDERANT l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme-Rhône et plus particulièrement l'article 5

Après en avoir délibéré, décide de désigner Messieurs MACLIN Benoît et FAVREAU Frédéric comme délégués pour représenter la commune au syndicat sus cité.

7) Désignation de 2 délégués titulaires et d'1 délégué suppléant au SIGMA

CONSIDERANT les résultats des élections municipales du 15 mars 2020

CONSIDERANT l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020

CONSIDERANT que les statuts du SIGMA prévoient le système de représentation suivant pour les communes dont la population est inférieure à 1000 habitants, soit deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, décide de désigner pour représenter la commune, les élus dénommés ci-après :

► Délégués titulaires :

NOILLY Daniel - 75 chemin de Cavoux 26270 MIRMANDE - 06.13.10.02.89 – claudine.noilly@orange.fr

BESSON Jean-François - 370 chemin de Rassier 26270 MIRMANDE - 06.81.54.68.54 – domainebesson@yahoo.fr

► Délégué suppléant :

VOLLE Jean-Luc - 525 route de Gier 26270 MIRMANDE - 06.86.63.59.83 – jl@patrimoine-et-tradition.com

8) Désignation d'un délégué, collège des Elus, au Centre National d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Mirmande adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés au lendemain des élections municipales.

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS.

Son rôle est présenté dans la fiche « les délégués locaux » ainsi que dans la charte de l'action sociale communiquées à l'adhérent.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

Il rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de Fonctionnement du CNAS :

Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public : le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Madame BASSET Coralie en qualité de délégué élu du CNAS pour le mandat 2020-2026.

9) Délibération du conseil municipal fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints et du conseiller municipal délégué

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le **décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique**,
Vu le procès-verbal en date du 23 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

Considérant que la commune compte 587 habitants

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi.

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté de Monsieur MACLIN Benoît, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté des 4 adjoints, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints réellement en exercice,

Il est proposé au conseil municipal :

- De calculer dans un premier temps l'enveloppe indemnitaire globale autorisée
- Dans un second temps de fixer et de répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ainsi calculée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1^{er} Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, à sa demande, comme suit :

- Maire: 39.15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Article 2 : Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et du conseiller municipal délégué, comme suit :

- 1^{er} adjoint : 9.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : 9.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3^{ème} adjoint : 9.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4^{er} adjoint : 9.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseiller municipal délégué : 5.95 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Article 3 : Rappelle que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 4 : Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Article 5 : Annexe, à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal

Annexe - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Population : 587

Indemnités maximales autorisées :

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité mensuelle en % de l'indice brut	Date d'effet	Indice 1027 : 3889,40 €, soit
Maire	MACLIN	Benoît	39.15	24/05/2020	1522.70
Adjoint 1	BUFFIN	Corinne	9.50	24/05/2020	369.49
Adjoint 2	IBARRA	Florence	9.50	24/05/2020	369.49
Adjoint 3	IGOUT	Michel	9.50	24/05/2020	369.49
Adjoint 4	NOILLY	Daniel	9.50	24/05/2020	369.49
Conseiller municipal délégué	VOLLE	Jean-Luc	5.95	29/05/2020	231.41

10) Désignation des électeurs pour composer le Comité Syndical Energie SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 2 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collège du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité Syndical d'Energie SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

➤ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléant par collège.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du C.G.C.T., le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres, sous la seule réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivant :

-- DELEGUE TITULAIRE : MINGUEZ Philippe né le 26/04/1956 – minguez.philippe@wanadoo.fr – 150 Chemin de Saint Etienne 26270 MIRMANDE

-- DELEGUE SUPPLEANT : NOILLY Daniel né le 06/02/1949 – claudine.noilly@orange.fr – 75 Chemin de Cavoux 26270 MIRMANDE

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

11) Désignation des membres au Conseil d'Administration au CCAS

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, considérant qu'il convient de renouveler les membres du Conseil d'Administration du CCAS, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer à cinq le nombre d'élus amenés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS, outre le maire, président de droit
- Désigne à cet effet, les conseillers municipaux suivants : BASSET Coralie, GUITTON Annie, CHOULET Céline, IGOUT Michel, MINGUEZ Philippe

12) Embauche Contrat gardiennage

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un adjoint technique dans le cadre d'un emploi aidé pour le gardiennage des parkings en saison touristique pour une durée de 9 mois à partir du 15 juin 2020 pour 20 h de travail hebdomadaire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce recrutement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un emploi aidé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13) Renouvellement bail précaire local communal CHARRIER Coralie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bail précaire pour la location du local communal situé Grand Rue pour son atelier de couture et boutique se terminant le 30 avril 2020, il est nécessaire de le prolonger pour une durée de 4 mois.

L'ensemble des dispositions sont définies dans le bail précaire passé entre la commune et Madame CHARRIER Coralie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de répondre favorablement à la demande de Madame CHARRIER Coralie de prolonger son bail précaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail précaire pour une durée de 4 mois à partir du 1^{er} mai 2020.

Informations diverses

✓ **Dispositif rues piétonnes** : il a été décidé à l'unanimité des élus de mettre en place un dispositif d'agrandissement temporaires des terrasses pour la rue André LHOTE et la rue du Boulanger. Un arrêté du maire sera pris à cet effet.

✓ **Festival des vocations** : Il a été reporté à l'année prochaine et le programme est maintenu.

✓ **Vide-grenier** : sous réserve des règles sanitaires, il est envisagé d'organiser pour le week-end du 14 juillet 2020, un vide-grenier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00

Toute l'assemblée présente est invitée au pot de l'amitié